



## EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

**ATELIER THEMATIQUE N°3 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME**  
**« Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation**  
**dans le but de réduire sa vulnérabilité »**

*Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2015 à Saintes  
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporamas de présentation : téléchargeables sur [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

Dans l'onglet « Nos domaines d'intervention », cliquer sur « La Directive Inondation »

Ouvrir l'onglet « Espace Pro » puis cliquer sur « Comité de pilotage de la SLGRI »

Identifiant : DI\_SCA\_copil

Mot de passe : PilSLGRI\*SCA

---

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama général (diapositives n°1 à 17).

La Ville de Saintes et la communauté d'Agglomération de Saintes, co-animateurs de l'atelier, font part de leurs retours d'expériences et de leurs attentes en terme de réduction de vulnérabilité (diaporama « retour d'expérience Saintes »).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°19 à 24 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrise ci-dessous.

### Gestion des ruissellements

L'ensemble des territoires qu'ils soient urbains ou ruraux sont concernés par l'objectif de bonne gestion des écoulements. Il est important d'agir sur l'aménagement existant en limitant l'imperméabilisation des sols, en densifiant l'urbanisme, en préalable aux réflexions stratégiques d'ouvrages de prévention des inondations. Il faut chercher à infiltrer la goutte d'eau au plus près de l'endroit où elle tombe. Pour réduire l'imperméabilisation en zone urbaine et péri-urbaine, on peut questionner les types de revêtement tout en analysant les risques de pollution des eaux (proximité des nappes, des captages d'eau). Les revêtements alternatifs peuvent s'imaginer sur les trottoirs à condition d'intégrer les contraintes d'entretien et les règles d'accessibilité (revêtement carrossable). Les aménagements proposant une limitation de l'imperméabilisation voire une désimperméabilisation offrent un aspect paysager et esthétique intéressant qui peut servir d'argument au choix de ces solutions alternatives. Il faut cependant trouver la bonne articulation entre densification urbaine et conservation d'espaces libres pour faire du traitement doux.

La problématique de ruissellement et de gestion des eaux pluviales n'est actuellement que très peu prise en compte dans les PLU. Les bureaux d'études en charge de l'élaboration de ces documents de planification urbaine ne sont généralement pas en capacité ou missionnés pour expertiser ce sujet et préconiser la rétention des eaux en amont. D'autre part, la gestion des ruissellements devrait idéalement être intégrée comme étant une clé d'entrée des projets de développement urbain.

La SLGRI n'a pas de caractère opposable et ne permet donc pas d'imposer dans les PLU des règles de limitation de l'imperméabilisation. La SLGRI vise plutôt une portée opérationnelle par une déclinaison sous forme de programme d'actions. C'est donc au travers de l'outil SAGE, dont la stratégie est en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Charente, que les prescriptions de limitation de l'imperméabilisation peuvent s'imaginer : le SAGE est opposable aux PLU et aux SCoT. Actuellement, l'inscription de critères de limitation de l'imperméabilisation dans les PLU relève du seul choix politique local.

### **Préservation des champs d'expansion des crues**

La préservation des champs d'expansion des crues est fortement dépendante de leur usage. L'activité agricole y est essentiellement présente et c'est l'usage sous forme de prairies qui apparaît le plus adapté. Les fonctions écosystémiques des prairies en zone d'expansion des crues doivent être reconnues et valorisées.

Le conventionnement avec les agriculteurs et les éleveurs peut permettre de préserver certaines zones mais la pérennité à terme du maintien des prairies nécessite un accompagnement général de la filière « élevage ». Par ailleurs, les services de l'Etat signalent que des procédures d'indemnisation du foncier agricole sont en cours d'installation au niveau national dans le cadre de stratégies de sur-inondation des champs d'expansion de crues.

La préservation des zones d'expansion des crues passe par un aménagement durable du lit majeur : usage agricole adapté mais aussi arrêt de l'urbanisation dans ces zones. La densification verticale préconisée pour le développement durable dans les documents d'urbanisme doit donc s'imaginer en dehors des champs d'expansion des crues. Les espaces tampons situés en ville dans le lit majeur sont souvent complexes à gérer pour la collectivité : maîtrise foncière, charge financière. Des partenariats peuvent néanmoins s'envisager (CREN...).

Le bilan des PPRI effectué dans le département de la Charente a montré que les règlements en vigueur entravaient généralement les projets de plantation en lit majeur et d'entretien des espaces boisés. Le prétexte systématique de maintien de libre écoulement va parfois à l'encontre d'opportunités de ralentissement des écoulements dans des zones pourtant adéquates. Ce sujet est notamment une des raisons de la révision des PPRI à programmer dans le département de la Charente.

### **Planification de l'aménagement du territoire**

Les nouvelles données des Modèles Numériques de Terrains, l'amélioration des outils de modélisation hydraulique, la cohérence interdépartementale des critères d'aléa sont également des raisons conduisant à envisager la révision des PPRI en Charente (modification des enveloppes et des hauteurs d'eau). La question du changement climatique doit également questionner les règles d'élaboration des PPRI. Une amélioration de la connaissance des impacts du changement climatique sur les crues de la Charente semble nécessaire.

Les participants mettent l'accent sur l'importance d'adapter les PPRI aux enjeux du territoire en conservant une certaine souplesse. Il est important de ne pas créer de friches urbaines en cœur de ville soumis au risque d'inondation : il faut éviter de figer définitivement le développement ou la mutation de ces secteurs. Avant de transférer le développement de l'urbanisation en périphérie, il est essentiel de continuer à faire vivre les quartiers existants tout en réduisant leur vulnérabilité, d'autant que les crues de la Charente sont lentes et prévisible et que la gestion de l'évènement peut donc s'anticiper. En contrepartie, il serait intéressant d'intégrer dans le PPRI une mesure compensatoire de restauration de champ d'expansion de crue (décaissement de remblais...). Ce sujet soulève cependant une problématique d'échelle et la nécessité de mener la réflexion sur un territoire plus grand que l'agglomération. La solidarité amont/aval du bassin versant trouve tout son sens mais il est important que l'aval soit exemplaire pour que l'amont soit vertueux.

L'importance de changer d'échelle pour penser l'aménagement du territoire trouve aussi écho dans l'outil SCoT qui permet d'avoir cette vision de cohérence territoriale. A l'échelle supra du bassin versant de la Charente, l'outil SAGE permet de travailler en cohérence hydrographique la gestion de l'eau et de cadrer des objectifs globaux avec un caractère opposable aux SCoT et aux PLU.

La problématique de l'eau n'est généralement pas la préoccupation majeure au moment de l'élaboration des documents de planification urbaine, la priorité étant naturellement donnée au développement économique. En passant à l'échelle du PLU intercommunal, du SCoT et du SAGE, l'enjeu eau peut revenir au cœur des réflexions. Les élus tendent à déconnecter la politique foncière/urbaine et la politique environnementale. Pourtant l'aménagement durable réside dans la perspective de ce recouplement. L'attribution de la compétence GEMAPI aux EPCI devrait permettre de favoriser le croisement entre urbanisme et prévention des inondations. L'Etat et les groupements de collectivités compétents dans le domaine de l'eau doivent accompagner les porteurs de planification urbaine sur ce sujet.

### Réduction de vulnérabilité opérationnelle

Pour réduire la vulnérabilité du territoire saintais, l'opération de dévasement de la Charente à Saint-Savinien et deux autres opérations sont mises en avant : l'une concerne l'ouverture de voies en remblais franchissant le lit majeur de la Charente et l'autre l'analyse de protection localisées de type murets pour les crues fréquentes dans le centre de Saintes en complément.

Les participants soulignent généralement que la population a un besoin d'être informée et de mieux comprendre pour atténuer son sentiment d'inertie vis-à-vis du risque d'inondation. Il est nécessaire d'augmenter la culture du risque et de la renforcer notamment pour les personnes ayant acquis un bien en zone à risque. L'Information Acquéreur Locataire (IAL) est pourtant obligatoire dans les communes couvertes par un PPRI mais cette procédure est encore récente (elle a moins de 10 ans) et perfectible. L'annonce des crues, pour toucher le plus grand nombre, devraient être systématiquement diffusée sur les panneaux d'affichage digitaux des municipalités et pourrait éventuellement l'être sur des panneaux spécifiques au droit des stations de prévision des crues.

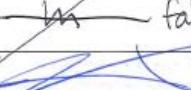
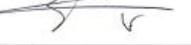
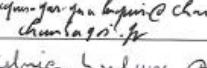
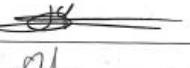
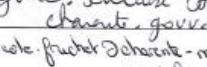
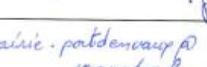
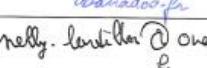
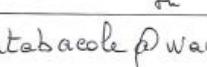
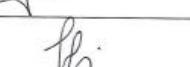
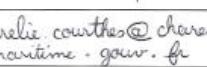
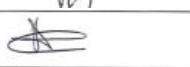
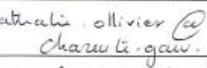
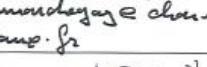
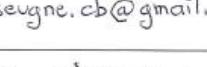
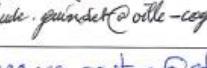
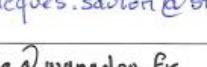
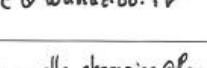
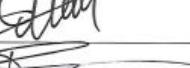
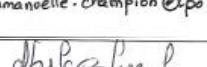
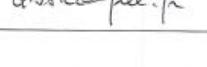
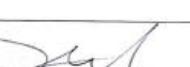
Les territoires aval auraient tout intérêt à développer des mesures de réduction de vulnérabilité y compris pour les constructions existantes, et à les faire figurer notamment dans les PPRI pour obtenir les financements idoines. Cette contribution équilibrerait d'autre part la solidarité de bassin viendrait favoriser l'implication des territoires amont à la gestion des écoulements.

La vulnérabilité des réseaux est également une préoccupation importante sur le territoire. A Saintes, par exemple, l'usine d'eau potable a été remontée par deux fois suite à des inondations, la station d'épuration est également implantée en zone inondable et doit être by-passée en cas de crue importante ce qui n'est pas sans conséquence sur les perturbations environnementales. Est évoquée

aussi la problématique d'inondation par refoulement dans les réseaux d'assainissement, généralement premier signe de la montée des eaux. Les difficultés liées à l'installation de systèmes d'assainissement non collectifs en zone inondable sont également soulevées (contrainte PPRI). Mais les doctrines évoluent pour permettre ces installations moyennant le respect de mesures compensatoires.

Enfin, concernant les réseaux électriques, il est intéressant de prescrire aux particuliers de rehausser leurs prises électriques mais il convient de s'assurer en parallèle que les transformateurs ne soient pas eux-mêmes vulnérables aux inondations.

**Liste d'émargement**

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice Feyraud	ddt 16	 fabrice.feyraud@charente.fr	
Frédéric NEVEN	Ville de Saintes Baptiste NEVEN		f.neven@ville-saintes.fr
Benoit DARMY	Ville/CDA Saintes		b.darmy@ville-saintes.fr
J.-P Quillet	CDA Saintes		j.p.quillet@agglo-saintes
Fancy NATHIER	Ville de Saintes		f.nathier@ville-saintes.
François GARRY	CDA Saintes		f.garry@agglo-saintes.
Baptiste SIRAT	EPTB Charente		
J.Y. GUERLEJEVIN	Chambre des métiers et de l'artisanat Charente	 jacques-yves.guerlejevin@chambre-artisanat.fr	
Sylvie Bouveaux	DDT 16	 Sylvie.bouveaux@charente-gouvernement.fr	
Nicole Fruchet	DDTM 17	 nicole.fruchet@charente-gouvernement.fr	
Michel P FAURE	DDTM 17	 michel.p.faure@charente-gouvernement.fr	
Dominique FONTAINE	Mairie Dompierre/Charente	 mairie-dompierre@wanadoo.fr	
Thierry GAYANT	Mairie du Port d'Envaux	 mairie-portdenvaux@wanadoo.fr	
Nelly Lantillon	Mairie de Saintonge 16	 nelly.lantillon@orange.fr	
TORMIER J. Pierre	Etu Chambre Agric 16	 latabacole@wanadoo.fr	
Aurélie Courthès	Sous-Prefecture de Saintes	 aurelie.courthes@charente-martime.gouv.fr	
Nathalie OLLIVIER	DDT 16	 nathalie.ollivier@charente-gouv.fr	
Alain MARCHEGAY	SD Charente-cause	 alain.marchegay@charente-cause.fr	
Claude BOUREAU	SMBS (ex SIEAH) Syndicat Mixte de la Basse Seignie	 seugne.cb@gmail.com	
Claude GUINDET	Mairie COGNAC CLE AGE	 claude.guindet@ville-cognac.fr	
JACQUES SAUTON	SYRBA	 jacques.sauton@syb.fr	
Franck DECET	Mairie de Pouliet-Saint Estephe	 fdecet@wanadoo.fr	
Emmanuelle CHAMPION	LPO	 emmanuelle.champion@lpo.fr	
Bernard DOUTEUX	CM St Laurent de Cognac	 bds1962@free.fr	
Stéphane AMALIARD	Ch Agri 17		
Sandrine BONNET	Sous-prefecture de Saintes		
Stéphane LENERLE	OPTB Charente		